

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1 – Inscription

L'inscription se fait par email en renvoyant la demande d'inscription dûment remplie, signée et accompagnée de son règlement.

### 2 – Confirmation et convocation

L'organisme de formation confirme à chaque participant son inscription à la session choisie en lui retournant les documents suivants :

- Avant le stage :
  - Une convention de formation professionnelle établie selon les textes en vigueur et éditée en double exemplaire.
  - Un exemplaire est à retourner à l'organisme auquel est affilié le stagiaire afin de bénéficier d'une prise en charge financière de la formation.
  - L'autre exemplaire est à retourner à l'organisme formateur.
  - Un programme de formation
  - Une facture acquittée peut être délivrée sur demande
- A la fin du stage :
  - Une attestation certifiant de la qualité du stage,
  - Une copie de la feuille d'émargement peut être délivrée sur demande

### 3 – Annulation

En cas d'inexécution partielle ou totale de la convention du fait de l'organisme formateur ; celui-ci s'engage à rembourser la totalité du coût de la formation à l'employeur ou à proposer une formation équivalente à une date ultérieure.

Toute annulation de participation du stagiaire doit se faire dans un délai supérieur à 1 mois avant la date de formation. En dessous de ce délai d'1 mois, les sommes engagées restent dues à l'organisme de formation.

### 4 – Frais en sus

L'ensemble des frais hors coût de formation est à la charge de l'employeur qui s'engage au règlement de ceux-ci. L'association Acta Vista n'est en aucun cas redevable des frais d'hébergement, de repas et de toute autre dépense personnelle du stagiaire.